

FACULTÉ DE LETTRES, TRADUCTION ET COMMUNICATION

Calendrier électoral - Élections facultaires de décembre 2023	
Mardi 21 novembre	Ouverture de la période de dépôt des candidatures. Date limite de publication des listes électorales provisoires. Ouverture de la période de recours contre les listes électorales provisoires.
Vendredi 24 novembre (16h30)	Date limite de dépôt des candidatures.
Lundi 27 novembre	Publication des candidatures déposées. Ouverture de la période de recours contre les candidatures déposées.
Jeudi 30 novembre (16h30)	Date limite de dépôt des recours contre les candidatures déposées.
Vendredi 1^{er} décembre (16h30)	Date limite de dépôt des recours contre les listes électorales provisoires.
Mercredi 6 décembre	Commission électorale : examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours contre les listes électorales provisoires et les candidatures déposées.
Jeudi 7 décembre	Date limite de publication des listes électorales définitives (y compris les étudiants inscrits entre l'établissement des listes électorales provisoires et le 1 ^{er} décembre) et des candidatures définitives.
Jeudi 7 décembre	Envoi des convocations électorales.
Mardi 12 décembre	Premier jour de scrutin
Mercredi 13 décembre	Deuxième jour de scrutin
Jeudi 14 décembre	Troisième jour de scrutin
Vendredi 15 décembre	Commission électorale : publication des résultats. Ouverture de la période de recours contre les opérations de vote et de dépouillement.
Mardi 19 décembre (16h30)	Date limite de recours contre les opérations de vote et de dépouillement.
Jeudi 21 décembre	Commission électorale : décisions sur les recours éventuels.

Les élections seront ouvertes du mardi 12 décembre 2023 à 12h au jeudi 14 décembre à 20h sans interruption.

Toutes les informations et documents utiles seront consultables sur le site facultaire, à l'adresse suivante :
adresse [LTC.ULB.BE](https://www.ulb.be) → accès restreints (en haut à droite) → onglet intranet LTC
ou chez Mme Lasudry claire.lasudry@ulb.be

Les formulaires seront téléchargeables sur le site facultaire, à l'adresse suivante :
adresse [LTC.ULB.BE](https://www.ulb.be) → accès restreints (en haut à droite) → onglet intranet LTC

Particularité : les recours pour les étudiants contre les listes électorales provisoires ou les opérations électorales doivent être déposés au moyen du formulaire ad hoc, disponible au Service du greffe de l'Université ou sur la page <https://www.ulb.be/elections> . Le formulaire signé et scanné peut être adressé par courriel (elections@ulb.be)